



# POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL

## Compte rendu

Paris, le 19 décembre 2016

*Nom du fichier : ccnalisfa\_crendu\_161220A*

*Total page(s) : 3*

*Réf. : BL/MG*

*Objet : compte rendu commission paritaire nationale de négociation*

### Commission Paritaire Nationale de Négociation CCN Acteurs du Lien Social et Familial du 1<sup>er</sup> décembre 2016

**Représentaient la CFDT : Claire Meyer, Rachid Mezzouj**

**Ordre du jour :**

- **Examen du compte-rendu de la CPNN du 8 novembre 2016**
- **Politique salariale 2017**
- **Point travaux groupe classification**
- **Egalité professionnelle**
- **Priorités de négociations 2017**
- **Dialogue social**
- **Questions diverses**

#### **1- Approbation du relevé de décisions du 8 novembre 2016**

Le relevé de décisions est approuvé.

#### **2- Politique salariale 2017**

Suite aux deux dernières séances de négociation, il a été soumis aux organisations syndicales une proposition d'avenant réévaluant le point de 0.65 % ; le portant à 53.80 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sont signataires : la CFDT, CGC et CFTC.

Pour rappel, un second avenant devra être négocié début 2017, afin de revaloriser le revenu minimum de branche.

### 3- Point sur le groupe classification

La majorité des partenaires sociaux (à l'exception de la CFDT) conviennent que l'ensemble des emplois repères a été revu... et valide la fin de l'étape 3 de la feuille de route (qui n'est pas un accord de méthode...).

A maintes reprises, la CFDT a exprimé son mécontentement sur le manque de méthode et surtout d'ambition pour mener à bien un réel travail de révision des classifications. Seule organisation syndicale à faire ce constat, le SNAECSO continue à faire ce qu'il veut comme il le veut.

Les employeurs proposent dès janvier 2017, d'engager la réflexion sur les critères et les pesées d'emploi en se faisant accompagner par un cabinet extérieur.

La CFDT y est favorable, avec l'espérance que l'appui d'un cabinet extérieur permettra, sans doute, de mettre un peu plus de méthode pour ces travaux.

### 4- Egalité professionnelle

Cette séance devait être la dernière, seule la CFDT a présenté propositions et contre-propositions lors des précédentes CPNN.

Et là, FO se réveille et revient sur certains points qui avaient l'objet de consensus lors des dernières séances...

La CFDT, de son côté, présente ses dernières demandes d'ajustement particulièrement sur le volet : « déclinaison de l'accord cadre au sein des entreprises de la branche ».

Ce qui a valu une suspension de séance des employeurs.

Il ne sera pas fait mention à la négociation d'entreprise ; ni à défaut d'un plan d'action ; car cela froisse FO dans le contexte actuel ... mais : « à la possibilité de conclure un accord, à défaut par décision unilatérale... »

Les employeurs devront proposer une nouvelle rédaction de cet article... la CFDT attend de voir avant de se prononcer, car la thématique de l'égalité professionnelle doit pouvoir se décliner au niveau de chaque entreprise en y associant au maximum les salariés.

Par ailleurs, sur ce sujet le SNAECSO souhaite mettre en place un plan national d'action particulièrement pour le suivi de l'accord. Ce à quoi la CFDT n'est pas opposée.

La CFDT (à nouveau seule) a fait des propositions en ce sens, avec demande de clarifications sur :

- certaines échéances,
- les missions de l'observatoire
- l'implication des différentes instances paritaires.

En mettant l'accent surtout sur une centralisation de toute décision par la CPNN. Particulièrement sur certaines missions de communication qui seraient demandées au SNAECSO.



SANTÉ  
SOCIAUX

Les employeurs réagissent en pointant la question de confiance... pour la CFDT ce n'est nullement une question de confiance, juste que lorsque l'on communique sur un plan d'actions paritaire, il semble important que ce soit les partenaires sociaux qui valident cette communication.

## 5- Priorités de négociation 2017

Tous les sujets qui sont actuellement en cours de négociation seront prioritaires dans le calendrier 2017 :

- Dialogue social.
- Plan d'action égalité professionnelle.
- Classification/ rémunération.
- Apprentissage.

La qualité de vie au travail débutera au 2<sup>nd</sup> trimestre 2017.  
Salariés en situation de handicap : dernier trimestre 2017.

Pénibilité : les employeurs souhaitent l'inclure dans le plan d'action prévention des risques professionnels... pour la CFDT, l'objectif est de bâtir un référentiel de branche afin de permettre aux salariés concernés de pouvoir bénéficier du compte pénibilité. Ce qui est à différencier de la prévention des risques professionnels dont les risques psycho-sociaux.

## 6- dialogue social

À nouveau, discussions autour de nouvelles propositions CFDT...certaines sont intégrées, d'autres font et feront encore l'objet de débats.

Un point demeure important et non résolu à ce jour, celui de la déclinaison des différentes instances paritaires en lien avec la loi travail.

Ce qui va à l'avenir décliner le fonctionnement du dialogue social au niveau national.

*Affaire à suivre...*

Les négociateurs.